



Piratage informatique, violation de la vie privée

Par Visiteur

Une tierce personne s'est récemment connectée à mon compte Windows Live Messenger à mon insu, en modifiant mon mot de passe et ce à plusieurs reprises.

J'ai également constaté la suppression répétée de plusieurs contacts, ainsi que, le plus grave, l'envoi d'un message au contenu déplacé à l'un d'entre eux ! Alors que j'étais loin d'imaginer ce qui était en train de se dérouler, j'ai observé par deux fois (je n'ai malheureusement aucune preuve tangible pour le confirmer), alors que j'étais moi-même connectée à Messenger, une fenêtre me signalant que j'étais connectée à deux endroits différents !!! Croyant d'abord à un dysfonctionnement, je n'en ai pas tenu compte, mais ceci s'est reproduit et j'ai alors constaté au moment de me déconnecter, qu'apparaissaient dans l'onglet deux pcs : "PC-de-Cxxxxx" (le mien) et "PC-de-Lxxxx", la tierce personne en question (par soucis de confidentialité, je ne citerai pas les prénoms).

Ainsi, je voudrais savoir s'il est possible de confirmer mes dires par une preuve matérielle de cet espionnage et quel recours je dispose pour me retourner contre cette personne ?

J'ai des soupçons quant à cette personne, mais je ne veux rien entreprendre sans preuve. Je vais dans un premier temps essayé de contacter Microsoft, afin de me renseigner sur une éventuelle procédure.

Je suis consciente que ma situation ne relève pas d'une grave violation de la vie privée, mais je ne compte pas laisser passer ça.

J'attends avec impatience votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Ainsi, je voudrais savoir s'il est possible de confirmer mes dires par une preuve matérielle de cet espionnage et quel recours je dispose pour me retourner contre cette personne ?

J'ai des soupçons quant à cette personne, mais je ne veux rien entreprendre sans preuve. Je vais dans un premier temps essayé de contacter Microsoft, afin de me renseigner sur une éventuelle procédure.

Je suis consciente que ma situation ne relève pas d'une grave violation de la vie privée, mais je ne compte pas laisser passer ça.

Je comprends tout à fait que les agissements de cette personne ne soient pas tolérable et vous portent préjudice mais des poursuites pénales me semblent très compliquées.

Tout d'abord du fait de la gravité du préjudice je doute que le procureur de la république donne suite à votre plainte.

Ensuite il va être difficile de prouver les agissements de cette personne.

Enfin il faudra prouver la pénétration frauduleuse de votre compte.

Ce que vous pouvez faire est effectivement de contacter MSN pour leur signaler ce fait, changer votre mot de passe (en choisir un peu facile à déchiffrer) et si les faits se reproduisent déposer plainte.

N'hésitez pas également à prévenir cette personne que si ses agissements persistent elle se rend coupable d'un délit pénal pour lequel une peine d'emprisonnement est prévue.

Cordialement

Par Visiteur

Je me doutais bien que des poursuites seraient difficilement envisageables, je vous remercie cependant d'avoir pris le temps d'étudier ma requête.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement